

AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025 à 19 h à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne le lot situé au 1034, chemin Archambault, lequel est situé dans la zone ID-7.

Cette demande de dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser que l'agrandissement de la propriété puisse avoir un toit ayant une pente moins prononcée que le minimum requis par le règlement de zonage en vigueur.



Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree, ce 17 février 2025

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 17 février 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 février 2025.

